

MAIRIE LABARTHE RIVIERE
31800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 décembre

L'an deux mil vingt-trois, le *sept du mois de décembre*, à *dix-neuf heures trente minutes*, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *LABARTHE RIVIERE*, sous la présidence de *Mme Claire VOUGNY*, Maire de LABARTHE RIVIERE, dûment convoqués le 04/12/2023.

Présent(s) : MM VOUGNY, CAZAUX, DULAC, DAVAND, GOUZENES, PARMEGIANI, DUPLA, PELLIZZARI, LAMOURE, ADOUE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : -

Absent(s) excusé(s) : MM NASSANS, LAFFORGUE

Absent(s) : MME PLASSIN

Le secrétariat a été assuré par : MME PARMEGIANNI

Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	10
Votes Pour :	10
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N°2023-038

Objet : MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE SALLES COMMUNALES

Madame le Maire propose de revoir les tarifs de location des salles communales.

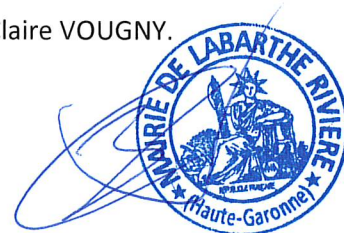
Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer une augmentation des tarifs.

En conséquence, les nouveaux tarifs de location des salles communales appliqués seront désormais les suivants à compter du 01 janvier 2024 :

<u>NOM DE LA SALLE</u>	<u>PRIX DU 15/10 AU 01/05</u>	<u>PRIX DU 2/05 AU 14/10</u>
La Halle	280,00 €	220,00 €
Les Thermes	220,00 €	180,00 €
Camon	130,00 €	100,00 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Claire VOUGNY.



Publiée le : 11/12/2023

Transmise au Représentant de l'État le : 11/12/2023

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.